

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juin 2024

.....

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 19 juin 2024.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE, M. ODUNCU et Mme BERNARD.

Étaient absents et excusés : M. GERLOT, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT et M. LÉGLANTIER. Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS et M. QUINCHE ayant respectivement donné pouvoir à M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme GUERITTE, Mme CABARTIER et M. ADNOT.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de tables de pique-nique – Demande de soutien Leader

SV/N° 2024 - 06 – 07

M. Jean-François Thuillier, Adjoint au Maire, expose que suite à la labellisation « Village Étape » de la Ville de Sézanne, désormais signalée le long de la RN4, un nouveau flux de visiteurs devrait s'ensuivre, comme cela a été constaté à chaque fois que cette reconnaissance a été attribuée à une commune.

Aussi, afin d'offrir à ce nouveau public, mais également à tous les touristes de passage et bien entendu aux Sézannaises et Sézannais, les conditions d'un accueil leur permettant de profiter du cadre de notre Petite Cité de Caractère® à l'occasion d'une pause pour se restaurer, il est envisagé d'installer 5 tables de pique-nique réparties à différents endroits.

Un groupe de travail constitué d'élus municipaux s'est réuni durant l'hiver et a choisi des modèles de tables de pique-nique et déterminé leurs lieux d'implantation.

C'est ainsi qu'ont été retenus les sites du Champ Benoist, du mail des Cordeliers et du mail des Religieuses, qui constituent à la fois des lieux de passage ou de balade incontournables pour ceux qui veulent flâner à la découverte du patrimoine sézannais, ou de lieux emblématiques ou occupant une position centrale dans la ville, et qui permettent de s'installer en toute tranquillité et sécurité pour pique-niquer.

La réalisation des dalles béton qui accueilleront ces 5 tables et leur scellement seront pris en charge par la Ville et assurés par les services municipaux, mais pour ce qui est de leur acquisition, il est proposé de solliciter le Pays de Brie et Champagne au titre du programme LEADER.

En exercice : 27
Présents : 17
Pouvoirs : 5
Pour : 22
Contre :
Abstentions :

En effet, cette opération serait susceptible de bénéficier d'un soutien dans le cadre du programme LEADER 2023/2027 du Pays de Brie et Champagne, à hauteur maximale de 80 % du montant HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Origine	Montant
Fourniture de 5 tables de pique-nique	9 745 €	LEADER (FEADER) [80%]	7 796 €
		Autofinancement Ville de Sézanne [20%]	1 949 €
TOTAL DÉPENSES	9 745 €	TOTAL RECETTES	9 745 €

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 – approuve le projet et le plan de financement présentés ci-dessus

Article 2 - s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions réellement obtenues

Article 3 - sollicite une subvention au titre du programme LEADER 2023/2027

Article 4 - autorise M. le Maire à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK